

Le 06 août 2019, la loi de la transformation de la fonction publique entraine en vigueur.

Pour la FSU, c'est l'occasion de montrer, un an après, les effets destructeurs déjà observés, mais que nous ne lâchons pas le morceau et n'en resterons pas là.

Pour mettre cela en exergue, la FSU a twitté à l'attention de l'ensemble des 577 député.es, et a posté un message Facebook à ce sujet :

- <https://twitter.com/FsuNationale>

- <https://www.facebook.com/FederationSyndicaleUnitaire/>



Le service public,
on l'aime, on le défend

Un an après, les effets de cette loi sont sur le point de frapper les agents publics de Pôle Emploi.

Au CSEC du 21 juillet, la nouvelle classification des agents de droit public a été présentée. Le 10 septembre la direction générale réunira les organisations syndicales à ce sujet.

La Direction mène une politique visant à déstabiliser un statut jugé comme trop protecteur et rétrograde, ne permettant pas une gestion de gré à gré.

Ce nouveau projet, annoncé comme le dernier (on ne va pas perdre encore du temps pour une espèce en voie de disparition !) **sera lourd de conséquences au quotidien pour nous** (mutation, promotion, évaluation...)

Et pour accélérer la « liquidation » des agents publics, voici que les ruptures conventionnelles leur deviennent accessibles

Malgré les vents hostiles, **informons – nous de toutes ces évolutions, utilisons au mieux les possibilités (qui restent) offertes par notre statut pour faire valoir nos droits.**

Le SNU vous propose deux journées d'échange via des Congés de Formation Syndicale en dématérialisé (Skype) le 15 octobre et le 17 novembre.



Je m'informe, je me défends... Je transmets ma demande de congés de formation économique, sociale et syndicale... [cliquer sur le lien Agent de droit public, vous avez une voix, le SNU en est l'écho.](#)



syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr



<https://snu-ara.fr/>



snu-ara



04 72 71 52 47 - 04 72 71 12 80